

À la table des plus grands.
Les Bernier : fastes, fêtes et défaites d'une famille valenciennoise (XIV^e-XV^e
siècles)

Stéphanie Pirez-Huart
Université Polytechnique des Hauts-de-France
Calhiste - EA 4343

Le décès de Jehan Bernier en 1341 marque un temps fort d'une saga familiale qui anime la vie politique et sociale de Valenciennes durant la première moitié du XIV^e siècle. Les Bernier appartiennent à ces dynasties urbaines du Moyen Âge que l'historiographie met régulièrement en avant pour démontrer les parcours d'ascension sociale qui reposent sur l'agrégation de forces collectives¹. Si Henri Platelle leur consacre une page de son *Histoire de Valenciennes* en 1980², son étude n'est toutefois que succincte et ce lignage n'a jamais fait l'objet d'une enquête approfondie. Si cette famille retient notre attention aujourd'hui, c'est parce qu'elle se démarque de celles étudiées habituellement : leur ascension sociale est rapide, dans la mesure où elle s'effectue sur un nombre de générations très restreint, mais elle est suivie dans la foulée d'une chute vertigineuse allant jusqu'à l'ostracisme social. Par ailleurs, la documentation les concernant fait figure de voie d'entrée privilégiée pour aborder la société valenciennoise et son fonctionnement au début du XIV^e siècle, une période pour laquelle les sources sont réduites³ et qui reste pour l'instant peu étudiée. En effet, le corpus documentaire

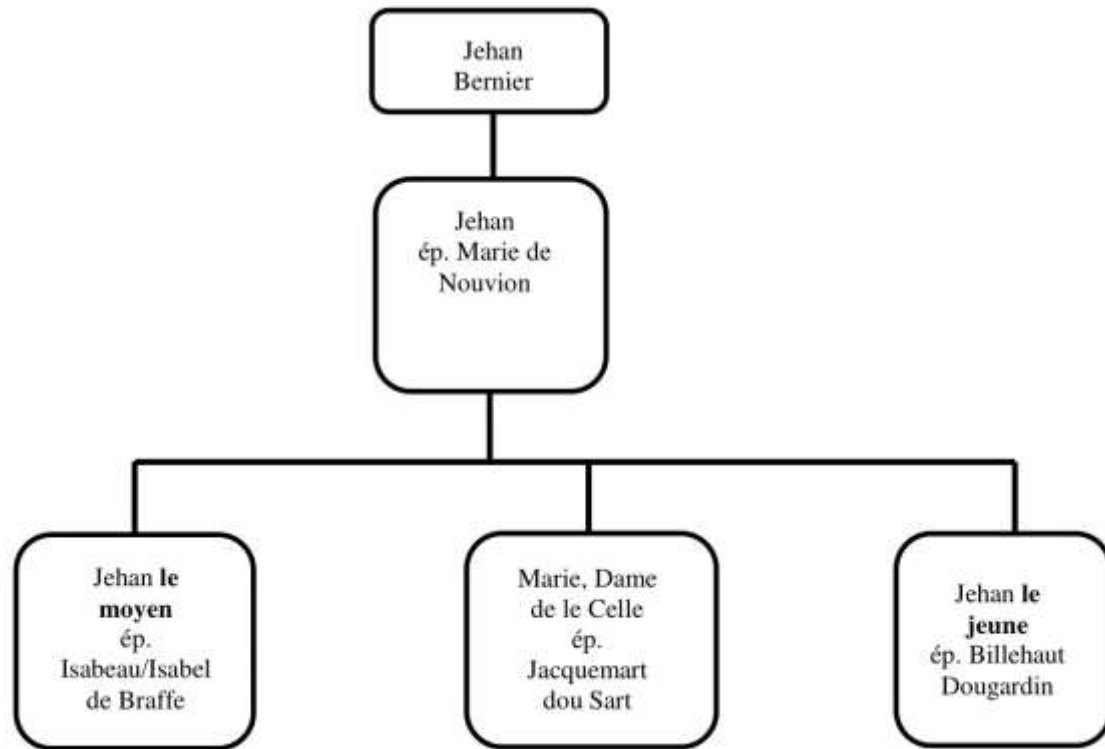
¹ L'histoire des élites et de leur ascension sociale a été particulièrement travaillée, notamment depuis le développement de la méthode prosopographique. Parmi les travaux les plus notables, nous renvoyons à Philippe Dollinger, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV^e siècle », *Revue d'Alsace*, 1951, Tome 90, p. 52-82 ; Robert Favreau, « La condition sociale des maires de Poitiers au XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610 du CTHS*, 1961, p. 161-169 ; Jean Lestocquoy, *Aux origines de la bourgeoisie : les villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des Patriciens (XI^e-XV^e siècles)*, Paris : PUF, 1952 ; Guy de Valous, *Le patriciat lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris : Picard, 1973 ; Pierre Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris : Picard, 1979 ; *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'état moderne (XII^e-XVII^e siècles)*, Neithard Bulst, Jean-Philippe Genet, Paris : Éditions du CNRS, 1988 ; *L'État moderne et les élites (XIII^e-XVIII^e siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Jean-Philippe Genet, Günther Lottes (éditeurs), Paris : Publications de la Sorbonne, 1996 ; *Les élites urbaines au Moyen Âge*, XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S.P., Paris : Publications de la Sorbonne-École Française de Rome, 1997 ; Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens : un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1997 ; Thierry Dutour, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris : Honoré Champion, 1998 ; *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle, Actes du colloque tenu à Tours en 1998*, Claude Petitfrère (éd.), Tours, CEHVI, 1999 ; *Les élites nobiliaires dans les Pays-Bas au seuil des temps modernes : mobilité sociale et service du pouvoir*, Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du droit et des institutions, 2001, n°16 ; Boris Bove, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris : Éditions du CTHS, 2004 ; Isabelle Paquay, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au XV^e siècle*, Turnhout : Brepols, 2008 ; Bruno Lemesle, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers aux XI^e et XII^e siècles : entre stratégie et opportunité », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2009, 116-4, p. 7-16 ; Alain Collas, *L'ascension sociale des notables urbains. L'exemple de Bourges 1286-1600*, Paris : L'Harmattan, 2010 ; Thierry Dutour (dir.), *Les nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris : PUPS, 2010 ; Stéphanie Huart, « Construire un réseau pour contrôler l'espace », *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2016, p. 135-146 ; Cécile Becchia, *Les Bourgeois et le prince. Dijonnais et Lillois auprès du pouvoir bourguignon (1419-1477)*, Paris : Classiques Garnier, 2019.

² Henri Platelle, *Histoire de Valenciennes*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 1982, p. 84.

³ Outre un maigre carton du greffe des *werps* conservé aux Archives Municipales de Valenciennes (AMV), il faut aller puiser dans les fonds ecclésiastiques des Archives Départementales du Nord (ADN) pour s'aventurer

relatif aux Bernier, sans être très volumineux, a quelque consistance: nous disposons d'actes notariés, essentiellement des donations, des documents relevant de la diplomatie, ainsi que des sources littéraires de la deuxième moitié du XIV^e siècle et du début de l'époque moderne, à l'exemple des *Récits du bourgeois de Valenciennes*⁴ ou des *Mémoires* de Jean Cocquiau⁵. Enfin, les manuscrits recensant les listes de prévôts et échevins nous renseignent sur la place occupée par cette famille dans le gouvernement direct de la ville⁶.

Illustration 1 : Généalogie des Bernier (fin XIII^e-première moitié du XIV^e siècle).



Pour la première moitié du XIV^e siècle, la famille Bernier nous est connue sur trois générations, d'une part grâce au travail de réflexion de Victor Fris, un professeur à l'université de Gand à la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle⁷, qui concorde avec la

dans l'histoire de Valenciennes durant la première moitié du XIV^e siècle : les comptabilités ont disparu, de même que les registres aux bourgeois et bordereaux de la prévôté qui renseignent sur la vie politique et sociale et dont les séries ne commencent respectivement qu'en 1360 et 1475. En-dehors de cela, nous pouvons compter sur quelques rares manuscrits, comme les listes de prévôts et échevins ou le Livre Noir : Bibliothèque Municipale de Valenciennes (BMV) ms 737 à 739 et 679.

⁴ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes (XIV^e siècle)*, publiés par le baron Kervyn de Lettenhove, Louvain : Imprimerie Lefever, 1877 ; Victor Fris, « Note sur les Récits d'un bourgeois de Valenciennes », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. Deuxième série*. 1901, tome 11, p. 379-388 ; Rosette Halsberghe, « Étude historiographique des « Récits d'un bourgeois de Valenciennes » (1253-1366) », *Revue du Nord*, 1983, n°258, p. 471-479.

⁵ Archives de l'État de Mons (AEM), ms 89. La date du manuscrit n'est pas connue, mais l'auteur est décédé en 1597, son récit date donc de la seconde moitié du XV^e siècle.

⁶ BMV ms 737 à 739.

⁷ Il fonde son analyse des *Récits d'un bourgeois de Valenciennes* sur des documents d'archives contemporains des faits rapportés, comme les *Chroniques* de Froissart, ainsi que sur des documents du temps édités par son contemporain, l'archiviste Léopold Devillers, en particulier les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* ainsi que le *Cartulaire des comtes de Hainaut* : Frédéric de Reiffenberg, Léopold Devillers, Joseph De Smet, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles : Impr. Hayez, 1844-1874 ; Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes*

généalogie dressée au XIX^e siècle par Casimir de Sars de Solmon⁸. Seule une exception les distingue, ce dernier mentionne une seconde fille du couple Jehan Bernier-Marie de Novion, prénommée Anne et mariée en 1317 à Renault Le Comte. En outre, les actes notariés mentionnent deux filles, non citées par les deux auteurs précédents et issues de l'union de Jehan le jeune et Billehaut Dougardin⁹. Nous précisons dès à présent que le Jehan Bernier qui nous préoccupe dans cet article est l'époux de Marie de Novion, aussi en l'absence de mention « le moyen » ou « le jeune », c'est lui qui est désigné.

La famille appuie son ascension sociale sur le contexte politique valenciennois. Au tournant du XIV^e siècle, Valenciennes sort d'un conflit politique grave, qui l'oppose à Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut, dont la ville ne reconnaît pas l'autorité¹⁰. Cette guerre se solde par une victoire de la cité, qui, même si elle doit se soumettre au prince, obtient une nouvelle charte et des droits étendus, formalisés en 1302, dont l'un des points majeurs concerne le fonctionnement du Magistrat, organe décisionnel de la ville¹¹. Capitale économique du Hainaut, Valenciennes est une cité qui vit essentiellement de la draperie et du commerce, dont le dynamisme est à l'origine de la fondation de la communauté urbaine et de l'établissement des institutions qui la régissent depuis le début du XII^e siècle¹².

En nous appuyant sur une étude chronologique de ce lignage, nous poursuivons ici un double objectif : d'une part comprendre comment une famille a pu atteindre si rapidement, au regard des schémas habituellement constatés, un tel degré d'insertion sociale puis perdre cette place enviée, et d'autre part dresser un premier portrait de la société valenciennoise du premier XIV^e siècle. Nous mènerons notre analyse en distinguant trois périodes majeures : d'abord des sources les plus anciennes jusqu'en 1337, puis nous mettrons l'accent sur la réception donnée en 1333 qui témoigne le plus clairement de l'intégration de la famille dans les réseaux de pouvoir locaux et régionaux, tandis qu'une troisième partie sondera les mécanismes de la chute de la dynastie puis de sa réhabilitation.

Faire son entrée parmi le gratin

Ce sont les actes diplomatiques qui font sortir de l'ombre les Bernier, par le biais des transactions impliquant leur patrimoine, et révèlent, indépendamment des aléas de la conservation, de la montée en puissance de la famille au tournant des XIII^e – XIV^e siècles. Si nous ne disposons pas d'inventaire exhaustif, plusieurs actes notariés font état de donations qui révèlent l'étendue de la fortune familiale¹³. Par exemple, au cours du dernier quart du

de Hainaut. De l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, Bruxelles, Impr. Hayez, 1881-1896.

⁸ BMV ms 809-821.

⁹ ADN 40H 68, n° 493.

¹⁰ Étienne Delcambre, *Les relations de la France avec le Hainaut depuis l'avènement de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, jusqu'à la conclusion de l'alliance franco-hennuyère (1280-1297)*, Mons/Frameries : Union des Imprimeries/J. Ruelle, 1930 ; Hans Van Werveke, « Compte rendu : Les relations de la France avec le Hainaut depuis l'avènement de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, jusqu'à la conclusion de l'alliance franco-hennuyère (1280-1297) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1931, vol. 10, n° 3, p. 680-682.

¹¹ Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes depuis ses origines*, Bruxelles : Éditions Culture et civilisation, 1977, p. 77-79.

¹² Henri Platelle, *Histoire de Valenciennes*, *op. cit.* et plus particulièrement les chapitres 4 et 5 écrits par Gérard Sivéry.

¹³ Si on en croit Henri Lancelin, qui ne précise pas les sources sur lesquelles se fonde son travail, « Jehan Bernier était assez riche pour prêter de l'argent à son seigneur » : Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 93.

XIII^e siècle, Jehan Bernier l'aîné¹⁴ ordonne plusieurs dons de terre situées à Wargnies-le-Petit¹⁵ en faveur de l'abbaye de Vicoigne (neuf huitelées en 1274, 22 huitelées en 1279, neuf huitelées de terres en 1283, 42 huitelées en 1292)¹⁶. Ce don charitable n'est pas désintéressé : les donations aux institutions religieuses sont très fréquentes au Moyen Âge et, dans un monde où la religion est un élément essentiel du quotidien, elles sont effectuées dans la perspective d'assurer le salut de l'âme du donateur, au même titre que celles ordonnées dans les testaments¹⁷ ; en outre, derrière les motifs pieux avoués, se cachent des stratégies sociales, les donations permettant de nouer des liens avec les communautés religieuses et, par leur intermédiaire, avec les élites locales qui leur sont liées et l'entretien de la mémoire liturgique contribuant à renforcer la légitimité des droits, voire du pouvoir, des descendants¹⁸.

Le salut de l'âme est l'un des points qui fait l'objet de toutes les attentions des générations suivantes chez les Bernier, ce qui ne leur est pas spécifique, puisqu'on le constate chez les testateurs de plusieurs villes d'Europe¹⁹. En témoigne, par exemple, la donation en 1271, lors de la Saint Luc, de Jehans Bernier et son épouse Marie à l'église Saint-Jean, avec réserve d'usufruit. Parmi les biens qu'ils ont prévu de donner après leur mort à tous les deux, figurent en particulier :

« leur manage en que il mainttenant au manage monsigneur Rogier de saint piere ensi comme il sestent en tous les wis et hiebergies. Et un autre manage que il ont seant en le rue par que on va del manage devant dit au moulin fossart deviers sainte Izabel »²⁰ en échange d'un obit perpétuel et annuel.

Par ailleurs une clause prévoit que le conjoint survivant peut vendre l'un des biens si l'argent vient à lui manquer, signe que la fortune familiale est encore à consolider à ce moment-là. Cette information vient nuancer et relativiser quelque peu l'étendue du patrimoine des Bernier : le lignage dispose d'un pécule suffisamment conséquent pour pouvoir s'en défaire dans une optique spirituelle voire sociale, mais pas assez pour se sentir à l'abri du besoin.

¹⁴ Nous doutons qu'il s'agisse de Jehan Bernier l'aîné dont le parcours nous intéresse ici, car il décède en 1341 comme on le verra plus loin, ce qui le donnerait un âge d'environ 90 ans au moment du décès. Il nous semble plus plausible qu'il s'agisse du premier Jehan Bernier figurant à l'illustration 1 et dont nous ne savons rien.

¹⁵ Le village se situe à une dizaine de kilomètres à l'est de Valenciennes.

¹⁶ ADN 59H 30 et 31.

¹⁷ Thierry Dutour, *Une société de l'honneur, op. cit.* ; Clément Lenoble, *L'exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes : PUR, 2013. Voir également les références en note 19.

¹⁸ Voir par exemple Olivier Richard, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.

¹⁹ La question des testaments et de l'économie de la mort a depuis longtemps été explorée par les historiens : Henri Auffroy, *Évolution du testament en France des origines au XIII^e siècle*, Paris : Rousseau, 1899 ; Louis de Charrin, *Les testaments dans la région de Montpellier au Moyen Âge*, Ambilly : Presses de Savoie, 1961 ; Jean-Pierre Deregnacourt, *Autour de la mort à Douai. Attitudes, pratiques et croyances, 1250-1500*, Lille : Université de Lille 3, 1993, thèse dactylographiée ; Marie-Claude Marandet, *Le Souci de l'au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998 ; Claire Judde De La Rivière, « Procédures, enjeux et fonctions du testament à Venise aux confins du Moyen Âge et des Temps modernes. Le cas du patriciat marchand », *Le Moyen Âge*, 2002, Tome CVIII, n°3-4, p. 527-563 ; Lisane Lavanchy, *Écrire sa mort, décrire sa vie. Testaments de laïcs lausannois (1400-1450)*, Lausanne : Cahiers Lausannois d'histoire médiévale, 2003 ; Olivier Richard, « Les testaments de la fin du Moyen Âge dans l'espace germanique », dans *Bulletin d'information de la Mission Historique Française en Allemagne*, 42, 2006, p. 97-108 ; Marie-Thérèse Lorcin, « D'abord il dit et ordonna... », *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, PUL, 2007 ; Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-1380)*, Paris, Albin Michel, 2011.

²⁰ ADN 40H 74, n° 555.

La génération suivante est également attentive à entretenir de bonnes relations avec la sphère religieuse. Ainsi, le 9 avril 1345, Jehan Bernier le fils fait l'acquisition d'un muid de terre « ou tieroir de courtuis en le justice monsieur labet danchin », qu'il donne immédiatement au couvent de Saint-Saulve sous forme de rente²¹. Les Bernier poursuivent donc leur politique de dons en faveur des institutions religieuses, mais en l'accéléralant : ici il est question d'un muid, soit une étendue de terre plus étendue que celles exprimées en huittelées. C'est donc le signe de l'attachement familial à maintenir des liens avec les communautés religieuses valenciennes, mais aussi un indice d'accroissement de la fortune familiale.

Par ailleurs, lorsqu'il réalise en 1349 un testament commun avec son épouse Billehaut Dougardin, Jehan Bernier le jeune ordonne des legs en faveur de l'abbaye Saint Jean²². En particulier, cette dernière reçoit un legs de 10 sous blancs en échange d'un obit de vegilles et de messes, ainsi qu'un legs d'une rente annuelle de 4 livres 10 sous sur l'hôtel des chins, sis sur le marché de Valenciennes, c'est-à-dire un lieu très bien placé dans la ville et couru. D'autres institutions charitables et religieuses bénéficient des largesses du couple, comme la charité de Saint-Géry, la charité des béguines de Saint-Géry, l'hôtellerie du château Saint-Jean et la charité de Notre-Dame de la Chaussée (5 sous de rente chacun) contre un obit perpétuel et annuel pour chacun des deux membres du couple. Viennent ensuite l'hôpital Saint-Barthémély, hors de la porte de Cambrai et les petits malades de Saint-Ladre, hors de la porte de Mons qui reçoivent la même somme. Le legs à l'hôtellerie ainsi que celui en faveur de l'hôpital Saint-Barthélémy s'accompagnent d'ailleurs chacun d'un lit « tout estoret²³ » qui matérialise l'engagement du couple aux yeux de tous et toutes. Leurs deux filles Isabiaus et Agnes se voient léguées respectivement les sommes de 200 livres et 80 livres de « monnaie courseule ». Ces legs montrent une nouvelle fois l'accumulation de richesses qui se poursuit et l'élargissement du réseau au centre duquel se trouve la famille. Toutefois, une dimension nouvelle apparaît : les dons à destination des hôpitaux relèvent toujours de la charité chrétienne envers les officiers du culte, mais se doublent d'une dimension d'évergétisme, car cette fois les dons profiteront *in fine* à la population valenciennes la plus pauvre. Il s'agit donc ici de gagner en notoriété au sein de la population et de se présenter comme protecteur de la cité et de ses habitant-es, comme le ferait le seigneur d'une communauté. C'est donc un geste politique. Ce type de dons est, en effet, généralement ordonné par les personnes les plus riches et les plus influentes des communautés urbaines, en particulier celles qui dirigent la ville et dialoguent avec le véritable seigneur, ici le comte de Hainaut. C'est le cas pour les Bernier, qui entretiennent des relations avec le prince. Nous relevons en particulier plusieurs transactions qui témoignent de la puissance reconnue par le comte de Hainaut au lignage des Bernier.

Par exemple, en août 1321, le comte de Hainaut donne à Jehan Bernier et son épouse deux maisons près du pont Saint-Paul « en fief et en homage tout le cours de sa vie et de la vie Marien se feme »²⁴, faisant ainsi entrer dans son réseau de fidélité celui qui est prévôt de Valenciennes.

²¹ ADN 26H 9, n° 94 et 95.

²² ADN 40H 68, n° 493.

²³ C'est-à-dire garni de sa literie et du linge adéquat. Sur les fondations et donations de lits, on se reportera à la bibliographie relative aux hôpitaux, et par exemple à Bernard Delmaire, « L'Hôpital Saint-Jean-Baptiste d'Aire-sur-la-Lys dans la première moitié du XV^e siècle », *Revue du Nord*, 1969, n° 200, p. 27-45 ; *Hôpitaux et maladreries : espace et environnement. Actes du colloque international d'Amiens-Beauvais, 22, 23 et 24 novembre 2002*, Amiens : CAHMER, 2004 ; Donatien Guégan, « Le lit en France à la fin du Moyen Âge. Symbolique sociale dans les sources notariales », *In Situ*, 2019, n° 40, mis en ligne le 15 septembre 2019, consulté le 21 octobre 2019.

²⁴ ADN B 1584, f° 87 r°. Cette rue n'existe plus aujourd'hui mais a fait l'objet de fouilles archéologiques en 2015 : David Delassus, « Valenciennes. Rue des Hospices », dans Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, *Bilan Scientifique de la Région Nord-Pas-de-Calais*, 2015, p. 84-85.

En outre, en août 1325, Jehan Bernier reçoit l'autorisation d'édifier une forteresse à Maing où il possède des terres²⁵. Le document précise d'ailleurs que la construction fait l'objet d'une protection explicite du comte dans le présent et dans l'avenir contre d'éventuelles plaintes ou malveillances :

« li dis Jehan Berniers ou si hoir apries lui puissent faire et faire faire et edefyer maison tour ou quelconques autre forterece quil leur plaira et que faire le poront et volront au lieu dessus dit toutes les fois que faire le poront et volront et nous le tour ou autre forterece faite ou commencie a le dicte maison jehan bernier a maing promettons et avons enconvent awarantir et a faire tenir paisuile contre tous et especialment contre no ville de Valenciennes et encontre tous chiaus qui empeechier le volroient »²⁶.

Il nous faut également souligner l'acquisition d'un fief en 1336 que Jehan Bernier reçoit de Amauris de le Vingne, bourgeois de Valenciennes, que ce dernier tient directement du comte de Hainaut. Il se compose de plusieurs pièces de terres situées à « noyelles dales haspres »²⁷. Cette transaction vient confirmer les liens entre les Bernier et le comte de Hainaut.

Ces trois événements, très rapprochés dans le temps, révèlent la proximité entre les Bernier et la famille comtale. D'une part, l'acquisition de fiefs est le signe que la fortune familiale est désormais solide et bien établie. D'autre part, cela démontre l'envergure sociale qui est désormais celle du lignage. Car outre le prestige associé à une telle propriété, les noms de celles et ceux qui possèdent des fiefs directement du comte de Hainaut sont connus et renommés²⁸. Ces deux conditions participent à l'honneur des familles²⁹, qui les conduisent systématiquement à s'immiscer dans la gouvernance de leur ville de résidence, comme c'est le cas pour les Bernier.

Si les actes diplomatiques témoignent de l'enrichissement de la famille, qui s'accompagne d'une ascension sociale, les autres types de sources montrent que les Bernier sont très investis dans la direction de la ville. En effet, les listes de prévôts et échevins les citent très régulièrement, mais toujours comme échevins (neuf sièges entre 1316 et 1336, les listes mentionnant un Jehan Bernier le jeune qui se distingue d'un autre Jehan Bernier sans qualificatif)³⁰.

Cocquiau cite Jehan le moyen et le jeune comme massarts³¹, respectivement en 1317, 1321, 1327, 1333, 1336 pour le premier et 1335 pour le second³². Le lignage s'investit également dans la direction économique de la ville, en prenant part à la direction de la Halle-Basse³³, qui

²⁵ ADN B 1583, f° 79 r° et v°.

²⁶ Nous remercions vivement Paul Bertrand et Sébastien de Valeriola pour leur aide sur la transcription de ce texte.

²⁷ Il s'agit de Noyelles-sur-Selle, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Valenciennes.

²⁸ Nous renvoyons ici au travail d'Andrée Scufflaire qui a réalisé l'inventaire des fiefs tenus directement du comte de Hainaut : Andrée Scufflaire, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut de 1349 à 1504 : essai d'inventaire statistique et géographique. Tome 1 à 6*, Bruxelles : Archives Générales du Royaume, 1978.

²⁹ Thierry Dutour, *Une société de l'honneur. op. cit.*

³⁰ BMV, ms 737 à 739.

³¹ Les massarts sont en charge des finances urbaines. Leur nombre évolue au fil des siècles.

³² AEM, ms 89.

³³ L'étude du fonctionnement technique de la draperie valenciennoise a été menée par Dominique Cardon : Dominique Cardon, *La draperie au Moyen Âge. Essor d'une grande industrie européenne*, Paris : CNRS éditions, 1999.

régit les transactions relatives à la draperie depuis sa fondation en 1067³⁴, activité majeure de l'économie valenciennoise³⁵. Le second Jehan Bernier endosse la fonction de mayeur-boursier à six reprises (1320, 1323, 1326, 1329, 1332 et 1335) tandis que son frère accède une fois à la fonction de prévôt (1337)³⁶.

Illustration 2 : Liste des fonctions de gouvernance assurées par la famille Bernier.

Année	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337
Échevinage	■			■			■			■			■	■		■	■				■	
Massart		■				■						■						■		■	■	
Halle-Basse					■			■			■			■			■			■		■

Le tableau ci-dessus synthétise les charges assurées par les hommes du lignage³⁷. La famille est systématiquement investie dans l'une des trois instances, à l'exception des années 1318, 1324, 1330 et 1334 au cours desquelles elle n'apparaît pas. Nous relevons par trois fois l'occupation de mêmes sièges sur deux années successives ; les chartes interdisent à une même personne de siéger deux années de suite, mais autorise un fils à siéger l'année qui suit celle durant laquelle son père est en fonction, ce qui est le cas ici. Par ailleurs, le fonctionnement de l'échevinage impose un délai de trois ans entre deux mandats comme échevin, règle ici respectée. Les Bernier s'impliquent donc dans la vie politique et économique de la cité en respectant les usages en vigueur, ce qui ne les empêche pas de les contourner en veillant à essayer de toujours placer un membre de la famille dans l'un des organes de pouvoir, sur le modèle constaté pour d'autres lignages à l'activité un peu plus tardive, comme les Dougardin ou les Rasoir³⁸.

Cette notoriété dans la ville les conduit à être présents dans des manifestations d'envergure. Par exemple, en 1330, alors qu'il organise une fête à la mi-juillet lors du marché de la ville, Jehan Bernier le père, alors prévôt-le-comte, remet un paon comme cadeau à la plus belle compagnie³⁹. Les Bernier sont également de ceux qui représentent la ville lors de rencontres

³⁴ Georges Espinas, *Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au Moyen Âge*, Lille : impr. Raoust, 1931, p. 11 ; Henri Caffiaux, « Mémoire sur la charte de la Frairie de la Halle Basse de Valenciennes (XI^e et XII^e siècles) », *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1877, Tome 8, p. 1-41.

³⁵ Arthur Dinaux, « Halle aux draps de Valenciennes dite la Halle-Basse (1276-1387) », *Archives Historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 1837, p. 268-280 ; Louis Cellier, « Une commune flamande. Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes », *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, Société d'agriculture, sciences et arts*, 1873, tome III, p. 27-390 ; Anonyme, « Les prévôts de Valenciennes. Notes chronologiques », *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, Société d'agriculture, sciences et arts*, 1876, tome 4, p. 129-347.

³⁶ AEM, ms 89.

³⁷ En raison du manque de sources, nous ne sommes pas en mesure de cerner leur implication dans la gouvernance de la Halle au blé, qui nous est connue par les comptabilités de la ville, mais dont les registres ne sont conservés qu'à partir de 1347.

³⁸ Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse en cours ainsi qu'à l'étude que nous avons consacrée à Jehan Rasoir : Stéphanie Huart, « Construire un réseau pour contrôler l'espace », *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain : Presses Universitaires de Louvain, 2016, p. 135-146.

³⁹ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, op. cit.*, p. 48. Henri Lancelin avance la date de 1334 pour cette fête : Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes, op. cit.*, p. 93-94.

sportives⁴⁰ dans plusieurs villes, comme le tournoi d'Arras (1326)⁴¹, de l'ÉpINETTE de Lille⁴² (1332)⁴³, ou encore à Tournai (1331)⁴⁴. Trois manuscrits, qui relatent ces trois derniers évènements, contiennent la liste des personnes qui les accompagnent et appartiennent donc à leur cercle de sociabilité, font figurer à leurs côtés des membres d'autres familles qui participent au gouvernement de la ville comme les Grebert, les Le Chambgeur ou les Dougardin.

Par ailleurs, en 1330, Jehan le moyen, en tant que prévôt-le-comte, se rend à Paris pour une table ronde, dont le thème est inconnu, à laquelle il est accompagné de son fils mais aussi d'autres bourgeois notables de la ville : Jehan et Lotart de Quarouble, deux éminents membres de l'un des lignages les mieux insérés socialement⁴⁵. Il représente la ville, mais surtout son maître. Car il est au service du comte de Hainaut depuis fort longtemps, d'abord comme grand bailli de Hainaut, puis comme receveur général et enfin prévôt-le-comte. Les Bernier endossent donc des responsabilités politiques locales et régionales, significatives de leur pouvoir et de leur influence, tant dans leur cité qu'auprès du pouvoir seigneurial.

Quelques actes diplomatiques laissent entrevoir une partie de leur réseau dans le second quart du XIV^e siècle. Les relations sociales de la famille sont perceptibles dans les exécuteurs testamentaires⁴⁶ choisis par le testateur au moment de la rédaction de ses dernières volontés et dans les témoins de l'acquisition d'un fief en 1336 par Jehan Bernier l'aîné, de Amauris de le Vigne, bourgeois de Valenciennes, qu'il tenait directement du comte de Hainaut. Dans les deux cas, ces personnes sont associées aux transactions patrimoniales de la famille et aux liens sociaux qu'elles, et dans le premier cas, garantes de la mise en œuvre des dernières volontés de celui qui teste, et en particulier la gestion des biens qui doivent être distribués aux personnes et institutions retenues par le testateur. Être choisi pour une telle fonction témoigne de liens particuliers entre le principal concerné et les exécuteurs ou témoins. C'est aussi une marque d'honorabilité, aussi bien pour le témoin qui est jugé digne de la confiance du testateur, que pour ce dernier, qui montre ainsi sa proximité avec l'exécuteur et bénéficie de sa réputation lorsqu'il est bien inséré dans la société : la valeur sociale de l'un et l'autre s'accroissent ainsi mutuellement. Parmi les exécuteurs testamentaires de Jehan Bernier le

⁴⁰ Sur les tournois et les joutes, on consultera la thèse d'Evelyne Van den Neste ainsi que les synthèses récentes de Sébastien Nadot dans lesquelles se trouvent des bibliographies complètes actualisées : Evelyne Van Den Neste, *Tournois, joutes et pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris : École des Chartes, 1996 ; Sébastien Nadot, *Rompez les lances ! Chevaliers et tournois au Moyen Âge*, Paris : Autrement, 2010 ; Sébastien Nadot, *Le spectacle des joutes : sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012.

⁴¹ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 50 et 53.

⁴² Les tournois septentrionaux et les listes de leurs participant-es ont régulièrement suscité la curiosité, au point qu'on en trouve des copies dans bon nombre de centres d'archives (Bibliothèque Municipale de Cambrai ms 872, 890 et 1114 ; Bibliothèque Municipale de Douai (BMD) ms 902). Le plus complet que nous ayons consulté est celui conservé à Valenciennes : BMV ms 806. Certains tournois, en particulier du XV^e siècle ont fait l'objet d'éditions : Lucien De Rosny, *L'Épervier d'or ou Description historique des joutes et des tournois qui, sous le titre de Nobles Rois de l'ÉpINETTE, se célébrèrent à Lille au Moyen Âge*, Paris : Techener, 1839 ; Michel Popoff, *Armoirial des rois de l'ÉpINETTE de Lille 1283-1486*, Paris : Éditions du Léopard d'or, 1984.

⁴³ Les *Récits d'un bourgeois* mentionnent 1339, une date qui ne peut être fiable puisque Jehan Bernier est en disgrâce et ne retrouve les faveurs du comte qu'en 1341, on imagine mal la ville le soutenir à ce moment-là et lui confier cette tâche de représentation. La date de 1332, retenue par Henri Lancelin, est plus plausible. *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 50 ; Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 94.

⁴⁴ BMV ms 806.

⁴⁵ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 49.

⁴⁶ Le profil des exécuteurs testamentaires est un thème qui a peu retenu l'attention des historien·nes jusqu'ici. Il faut surtout compter sur l'enquête d'Olivier Richard : Olivier Richard, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 108-113.

jeune, on compte trois Dougardin, le trésorier de l'abbaye Saint-Jean, où les Bernier élisent sépulture, et Sandrart Daudregnies⁴⁷, qui a été massart pendant près de trente ans⁴⁸, une fonction assurée à plusieurs reprises par les Bernier.

Parmi les témoins de l'acquisition du fief par Jehan Bernier l'aîné, on compte des bourgeois de la ville mais aussi des nobles, qu'ils soient hommes de fief, chevaliers ou écuyers :

« monseigneur huon de barbenchon seigneur de sore et de haussi monseigneur jakemon dou sart monseigneur thieri seigneur de masuy chevaliers ghillebiert de haussi jakemes de caudri escuyers jehan de quaroube jehan de le sauch jehan biernier fils au devant dit prouvost jehan biernier sen fil briche de denaing lotart le barbieur jehan de lestrue et vilain doumarkiet »⁴⁹.

Ces hommes entrent donc, si cela n'était pas déjà le cas, dans le cercle des relations de la famille Bernier, Jehan De Quarouble étant le prévôt de la ville au moment de la signature de l'acte. La liste révèle la diversité du cercle des relations de la famille Bernier.

Les indications éparses fournies par la documentation montrent que la fortune des Bernier et leur influence dans la ville permettent à la famille d'intégrer l'entourage du comte de Hainaut. Ils accèdent ainsi à de hautes charges : Jehan est nommé prévôt-le-comte de Valenciennes⁵⁰ puis receveur de Hainaut⁵¹, élargissant ainsi leur influence politique à un espace plus étendu⁵². Il est pensionné de plusieurs princes⁵³ : le roi d'Angleterre Édouard, le comte de Flandre, le comte de Hainaut, les évêques de Cambrai et d'Utrecht... Ces pensions qui lui sont versées sont la marque de la relation qui le lie à ces hommes puissants, et soulignent davantage son influence dans les hautes sphères politiques.

La confiance du comte de Hainaut va alors jusqu'à charger Jehan Bernier de le représenter et de négocier en son nom. C'est ainsi qu'en 1333, alors que Guillaume, comte de Hainaut, est en conflit avec Louis, le comte de Flandre, il nomme Jehan Bernier et Robert de Marke, seigneur de Manchicourt, chevalier, comme députés pour négocier la propriété des villes de Flobecq et de Lessines⁵⁴. Le comte lui confie donc une charge importante, en lui déléguant son droit de parole dans ce litige. Cela témoigne d'une nouvelle étape dans la consolidation de la relation qui l'unit au prince, puisque seul un autre homme est retenu pour cette fonction. On peut donc considérer que Jehan Bernier bénéficie d'une grande confiance de la part du comte et que leur proximité est très grande et ne relève pas simplement de la représentation.

Il assiste enfin comme témoin au déshéritement de la terre de Blaton⁵⁵ le 17 novembre 1333⁵⁶. Le comte Guillaume I^{er} avait reçu du roi de France Philippe de Valois, son oncle, la seigneurie

⁴⁷ ADN 40H 68, n° 493.

⁴⁸ AMV CC 700 à 740. La première mention est de 1352, mais dans la mesure où nous ne disposons pas des comptabilités pour les années qui précèdent, peut-être exerce-t-il cette fonction directement à la suite de Jehan Bernier.

⁴⁹ ADN 40H 84, n° 608.

⁵⁰ Il est cité dans cette fonction dès 1306 puis 1308 et 1310 : Émile Gachet, « Un cartulaire de Guillaume I, comte de Hainaut, de Hollande, etc », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. Deuxième série*, 1852, tome 4, p. 9-117 et plus particulièrement p. 54-55 et 89 ; ADN B 1197.

⁵¹ Cette fonction est assumée au moins à partir de 1325 et jusqu'à 1327, dates pour lesquelles on conserve des registres de comptes : ADN B 3270 et 3271.

⁵² Florian Mariage (Coord.), *Les institutions publiques régionales et locales en Hainaut et Tournai-Tournais sous l'Ancien Régime*, Bruxelles : Archives Générales du Royaume, 2009.

⁵³ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, op. cit.*, p. 59-60.

⁵⁴ ADN B 1253. Cette affaire est constituée de plusieurs documents retraçant le conflit. Nous n'avons pas trouvé le document nommant expressément les députés, mais tous les autres actes dont mention de Jehan Bernier, il semble que le document concerné ait disparu.

⁵⁵ À quelques kilomètres au nord de Valenciennes, du côté belge de la frontière actuelle.

de Blaton. Il y renonce au profit de Louis, comte de Flandre et beau-fils du roi de France, mais conserve une rente de 500 livres due par la ville de Valenciennes au titre de fief, sans doute pour rester impliqué dans les affaires de cette seigneurie et rappeler qu'il en a été le seigneur. Ici encore, Jehan Bernier est cité entouré de plusieurs membres de l'entourage princier comme Jehan de Haynaut, seigneur de Beaumont, frère de Guillaume, Wallerant de Luxembourg, seigneur de Ligny, Henry de Flandres, comte de Lodes, Ernoul de Gavre et Jehan Cauffechire, hommes de fief du comte de Hainaut. Ce document est d'autant plus précieux qu'il comporte le sceau de Jehan Bernier, seul exemplaire connu à ce jour. Au centre, il représente un ange souriant de face, doté d'ailes, tenant dans la main droite une lance ou une flèche inclinée vers le bas, installé au sommet d'une tour crénelée. L'ensemble repose sur un blason, composé de trois losanges. Une légende ceint le sceau⁵⁷. L'espace vide entre la légende et la tour est grillagé. Un tissu semble pendre de la tour. Il s'agit sans doute d'un rappel de la forteresse édifée à Maing, et pour laquelle Jehan Bernier a reçu le soutien du comte de Hainaut. Par ce sceau, Jehan Bernier acquiert un symbole important de sa puissance. La présence de Jehan Bernier dans cette affaire étonne quelque peu : car, d'après les *Albums* de Croÿ dressés au début du XVII^e siècle, le village de Blaton relève de la châtellenie d'Ath, qui jouxte la prévôté de Valenciennes au nord⁵⁸. Or, à ce moment-là, Jehan Bernier n'est plus receveur général de Hainaut, mais *a priori* de nouveau prévôt-le-comte de Valenciennes⁵⁹. Sans doute faut-il y voir une confiance en cet homme influent dans cette zone, en lien avec son expérience de receveur général du Hainaut.

Comme prévôt-le-comte de Valenciennes, il assiste enfin en tant que témoin à la prestation de serment du nouveau comte Guillaume II le 1^{er} juillet 1337⁶⁰. Ici encore, on trouve la liste de membres éminents de l'entourage princier, dont le fils de Jehan Bernier, alors échevin de la ville :

« A cest sarement faire furent présent : sires Jehans de Haynnau, sires de Beaumont, messire Ernouls de Hermès, messire Jehans de Monchiaux, messire Willaumes de Potielles, messire Mallars d'Aisne, messire Nicolas de Villers, messire Willames d'Anthoirre, Saussés d'Aisne, adont baillius de Haynnau, Jehans Berniers, adont prévos le comte de Vallenchiennes, sires Bauduyns de Hemont, prius de l'église Saint Jehan, sire Jakemins de Dour, adont canoines de ledite église. Si fu fais li sairemens al huys de le Salle sour les degrés, le mardi prochain après le jour saint Jehan Baptiste, l'an XIII^C XXXVII. Et si fu Jehan de le Sauch, adont provos de Vallenchiennes, et comme bourgeois Jehans de Quarouble li aînés, Alard du Gardin, Jakes Gouches, Willame de Saint-Sauveur, Jehan Polrée, Jehan Parti, Jackes li Cangeres, Jehan Bernier li moien, Jehan ses fis, Jehan li Arbaleres ».

Ainsi la famille Bernier prend appui sur une fortune perceptible mais aux contours assez flous pour se tisser un réseau social, d'abord dans la ville, puis à l'échelle régionale qui lui permet d'accéder à de hautes charges. Cette ascension sociale fulgurante se concrétise lors d'un banquet qui réunit les grands noms de la politique régionale.

⁵⁶ ADN B 1244.

⁵⁷ Que nous n'avons malheureusement pas réussi à déchiffrer.

⁵⁸ *Album de Croÿ. Volume VIII, Comté de Hainaut tome V*, édités par Jean-Marie Duvosquel, Villeneuve d'Ascq : Presses du Septentrion, 1997. Si les représentations de cette série sont sujettes à caution, la répartition administrative des localités est fiable.

⁵⁹ Henry D'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, Marseille : Lafitte Reprints, 1975, p. 363.

⁶⁰ Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut, op. cit.*, p. 2-3, acte II.

Le banquet : du pain, des jeux, des enjeux

Le point culminant de l'ascension sociale des Bernier se déroule en 1333, lors du célèbre banquet organisé par Jehan Bernier décrit dans les *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*⁶¹. Cette source anonyme est rédigée vraisemblablement dans la seconde moitié du XIV^e siècle, c'est-à-dire plusieurs décennies après les événements relatés, et les détails fournis laissent à penser que c'est un descendant de Jehan Bernier qui est à l'origine de cette narration, ou en tout cas une personne proche de l'oligarchie valenciennoise⁶². Si ce récit est postérieur à la période narrée, il est néanmoins précieux dans la mesure où c'est le seul document que nous possédons : aucun acte notarié ou document comptable contemporain de ce banquet ne fait mention de ce repas ; il faut donc le considérer en ayant à l'esprit d'éventuelles libertés avec la réalité, mais il ne peut être éludé.

Le banquet de Jehan Bernier intervient dans un contexte d'opposition entre les grands princes de la région : le comte de Flandre et le duc de Brabant se disputent la ville de Malines⁶³. Le comte de Flandre vient demander à son voisin de Hainaut son soutien, mais ce dernier, souffrant, demande à Jehan Bernier de le suppléer. Le dîner a alors lieu dans la maison de Jehan Bernier, au pont Saint-Paul, reçue des mains du comte de Hainaut une dizaine d'années auparavant⁶⁴. Pour Bruno Laurioux, « le banquet princier a donc pour fonction moins de nourrir les invités que de les réunir, de les éblouir et même de les mobiliser »⁶⁵ : le banquet valenciennois s'inscrit dans ce cadre. Six tables sont dressées. Les quatre premières accueillent respectivement six, cinq, sept et sept couples formés d'un membre de la noblesse régionale et de l'épouse ou la fille d'un membre de l'oligarchie valenciennoise⁶⁶ : on y lit les noms De Quarouble, Dougardin, Gouchet, Le Vigne, Le Poivre, Party, De Hesques, De le Sauch, Le Cangeur... Nous soulignons également que toutes les femmes de la famille Bernier, qu'elles le soient par le sang ou par l'alliance, sont mobilisées : sur la première table on trouve Marie de Nouvion, épouse de Jean Bernier, et Isabelle de Baissy, la mère de sa belle-fille, sur la seconde Marie, la fille de Jehan Bernier et Isabelle de Braffe, sa belle-fille, et sur la troisième Billehaut Dougardin, son autre belle-fille, épouse de son fils cadet. Cette présence féminine aux premières tables trouve son explication dans les devoirs de commensalité qui incombent aux femmes d'après les analyses notamment de Bruno Laurioux : il est ici question de montrer aux hôtes de marque une très bonne image de la sociabilité valenciennoise, et en particulier du réseau de la famille et de son prestige, symboles de ceux du comte. La cinquième table n'est occupée que par des hommes, tandis que la dernière accueille les époux et les pères d'une partie des femmes placées sur les premières tables. Tous sans exception ont jusque-là occupé des charges d'échevin, de lieutenant ou de prévôt, c'est-à-dire les trois fonctions de gouvernance de l'échevinage. Trois d'entre eux siègent d'ailleurs à l'échevinage cette année-là (Allart Dougardin comme lieutenant, Jehan de Quarouble comme prévôt et Jehan de Baissy comme échevin), mais les autres membres de l'échevinage en exercice n'ont pas été conviés. Les invités le sont donc bien non pas en raison du rang politique qu'ils

⁶¹ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, op. cit., p. 53-58.

⁶² Rosette Halsberghe, « Étude historiographique des « Récits d'un bourgeois de Valenciennes » (1253-1366) », *Revue du Nord*, 1983, n°258, p. 471-479.

⁶³ Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes*, op. cit., p. 93.

⁶⁴ Voir *supra*.

⁶⁵ Bruno Laurioux, *Manger au Moyen Âge*, Paris : Hachette, 2007, p. 198.

⁶⁶ Cette mixité répond aux règles d'organisation des tables d'honneur, le choix des convives répondant à des impératifs politiques et sociaux : Bruno Laurioux, « Le festin d'Assuérus : femmes – et hommes – à table vers la fin du Moyen Âge », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2001, n° 14, mis en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 25 août 2019 ; Mohamed Ouertelli, « Le banquet en France et en Italie à la fin du Moyen Âge : entre convivialité et propagande », *Dynamiques sociales au Moyen Âge en Occident et en Orient*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2010, p. 117-134.

occupent, mais davantage en raison de la renommée (ou de l'appartenance à un réseau ?) qui est la leur : en effet, tous appartiennent soit à la noblesse locale, soit à l'oligarchie urbaine non titrée. Dans tous les cas ils font partie du groupe qui commande la ville. Notons enfin que Jehan Bernier lui-même n'apparaît sur aucune table, on l'imagine allant d'un invité à l'autre, s'assurant du bon déroulé de la réception.

De nombreux plats sont servis, et le texte détaille aussi bien les viandes (grues, cerfs, paons, coqs, perdrix, hérons) que les vins présentés, révélant ainsi le faste de la réception.

L'évènement fait l'objet d'une enluminure⁶⁷ dans le *Recoeil des Antiquites de la ville de Vallenchiennes* de Wicart au XVI^e siècle⁶⁸, donc nettement postérieure au banquet, et témoin des représentations que l'on s'en fait deux siècles plus tard, mais fidèle aux descriptions écrites antérieures⁶⁹. Elle représente les membres de la première table, tous alignés d'un même côté d'une table rectangulaire. La disposition des convives voit s'alterner un homme et une femme, conformément aux *Récits du bourgeois*. Sur le mur à l'arrière sont représentés les emblèmes des invité·es, permettant ainsi leur identification. Ces représentations sont conformes aux emblèmes contenus dans l'armorial des *nobles demoiseaus bourgeois de Vallenchennes*⁷⁰, élaboré au XVI^e siècle. L'ordre des participant·es est celui cité dans les *Récits du bourgeois*, si l'on fait exception de l'inversion entre Isabelle de Baissy et Catherine de le Croix.

La table est pourvue d'une nappe blanche, sur laquelle sont disposés les mets⁷¹ ; de part et d'autre de grands chandeliers, on voit plusieurs plats de viande (*a priori* un pied de porc, deux têtes de sanglier, une tête de biche et sur la droite un animal que nous n'avons pas réussi à identifier, mais pour lequel le *Récit du bourgeois* n'est pas éclairant, il est donc possible que l'auteur de l'enluminure ait pris quelques libertés par rapport à la description originelle). Les plats présentés dans l'enluminure concordent avec ceux cités dans les *Récits du bourgeois*, signe que l'auteur de l'illustration a utilisé ce texte pour sa composition. Chaque convive fait face à une assiette et des petits pains ronds parsèment la table⁷². Au premier plan, nous observons quatre serviteurs, occupés à apporter des plats ou à servir les boissons, sans distinction des convives⁷³ : ils sont représentés courbés et plus petits que les convives, lesquel·les occupent l'espace central de l'illustration. Enfin, couché au sol, un chien, à la physionomie rappelant les lévriers et porteur d'un collier, ronge un os. La présence de cet animal, très fréquente dans les enluminures médiévales, revêt plusieurs fonctions : c'est une assurance contre les empoisonnements lorsqu'on lui fait goûter la nourriture au préalable

⁶⁷ <https://cutt.ly/BMDouaiBanquetBernier> (consulté le 25 août 2019).

⁶⁸ BMD, ms 1183, f° 58 v°-69 r°. Une copie est conservée à Valenciennes, mais elle n'est pas illustrée. BMV ms 670-671.

⁶⁹ Il nous a paru important de livrer une analyse de cette enluminure : son caractère tardif est incontestable et invite à la considérer avec un regard critique, mais sa réalisation deux siècles après l'évènement souligne davantage l'importance de ce banquet dans l'histoire politique de la ville, et ce d'autant plus que c'est la seule représentation iconographique de l'évènement qui ait été produite.

⁷⁰ BMV ms 1201. À trois détails près : les familles de Baralles et de le Vigne ne sont pas citées dans l'armorial, et le blason de Jacques Gouchet n'est pas conforme à celui représenté dans l'armorial.

⁷¹ Au sujet de l'alimentation à Valenciennes, on se reportera au catalogue d'exposition consacré aux découvertes archéologiques en 2016 : Patrice Korpiun, Arnaud Tixador, David Delassus (dir.), *Merci pour les restes ! Archéologie des habitudes alimentaires à la fin du Moyen Âge à Valenciennes (XIV^e-XVI^e siècles)*, Gand : Snoeck, 2016.

⁷² Le pain est un élément important des repas de la bourgeoisie urbaine : Jean-Pierre Leguay, « Une manifestation de sociabilité urbaine : les banquets municipaux en France aux XIV^e et XV^e siècles », Martin Aurell, Olivier Dumoulin, Françoise Thelamon (textes réunis par), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à travers les âges : actes du colloque de Rouen 14-17 novembre 1990*, Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 187-192.

⁷³ Les *Récits du bourgeois* ne font pas état de plats réservés à certain·es invité·es.

comme le fait plus tard le duc de Berry⁷⁴, il consomme les déchets qu'on lui donne, et c'est aussi un signe de fidélité⁷⁵. Pains, serviteurs et chien ne sont pas mentionnés dans le *Récit du Bourgeois*, mais ces éléments relèvent du cérémonial connu pour cette époque : leur présence n'a rien d'exceptionnel, ce qui explique qu'ils ne soient pas cités dans le *Récit*.

Jehan Bernier est donc un homme bien inséré dans la société de son temps. Il côtoie les plus grands et ce dîner, bien davantage qu'un moment de convivialité, fait de la table un espace politique.

Quand le soufflé retombe

La chute des Bernier arrive avec l'avènement du nouveau comte de Hainaut Guillaume II, qui succède à son père le 7 juin 1337, et implique également leur entourage. Selon Lancelin, l'acte d'accusation, que nous n'avons pas trouvé à ce jour, leur fait reproche d'avoir abusé de leur charge de prévôt-le-comte et d'enrichissement au détriment de la ville⁷⁶. On les soupçonne par ailleurs d'avoir révélé au roi de France le contenu d'entretiens relatifs à une alliance entre le comte de Hainaut et le roi d'Angleterre : les *Récits du bourgeois* parlent de « trayson »⁷⁷. Plusieurs hommes bien insérés dans la société sont désignés coupables avec Jehan Bernier : Jehan de Quarouble, Jehan de le Sauch et Jaquemes Gouches, Alars Dougardin et Jakemes le Cangeur, Jehans Party et Jehans Pole. Tous sont tenus prisonniers sur le champ et conduits aux portes de la ville⁷⁸. Jehan Bernier est alors conduit au château-le-comte, en attente d'une condamnation.

Or, peu de temps avant son accusation, Jehan Bernier s'était rendu auprès du roi de France, dans un contexte non éclairé par les sources. Alors que le roi lui demandait des informations, le Valenciennois avait refusé de s'exécuter⁷⁹. Henri Lancelin, qui ne précise pas ses sources sur ce point, y voit un signe de fidélité et de loyauté, qui, plus tard, conduit le roi de France à rédiger une lettre, citée par le *Récit du bourgeois*, en sa faveur au comte de Hainaut.

Le 2 janvier 1338, le comte de Hainaut rédige une longue sentence condamnant Jehan Bernier et plusieurs de ses proches⁸⁰. Il y est dit que la mesure vise à répondre à des actes de « mauvais, disvers et desloyaul gouvernement » et à rétablir « lonneur et le pais de leditte ville ». Il reproche notamment à Jehan Bernier d'avoir édicté un ban condamnant à une peine de mille livres toute personne qui recourait au comte s'il avait fait l'objet d'attaque, sous quelque forme que ce soit, de la part de l'échevinage. Le motif est d'importance puisque le

⁷⁴ Franck Collart, « Le banquet fatal : la table et le poison dans l'Occident médiéval », Martin Aurell, Olivier Dumoulin, Françoise Thelamon (textes réunis par), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à travers les âges : actes du colloque de Rouen 14-17 novembre 1990*, Mont-Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 335-342.

⁷⁵ Jacques Voisenet, « Le banquet chrétien au haut Moyen Âge (V^e-XI^e s.) : un plaisir encadré », *Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 1996, p. 545-559. Plus généralement sur le chien, on consultera Corinne Beck, Fabrice Guizard (dir.), *Une bête parmi les hommes : le chien. De la domestication à l'anthropomorphisme*, Amiens : Encrage édition, 2014.

⁷⁶ Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes*, op. cit., p. 98.

⁷⁷ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, op. cit., p. 65.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 66.

⁷⁹ Henri Lancelin, *Histoire de Valenciennes*, op. cit., p. 99. La question du secret des affaires est un élément important de la gouvernance : Jean-Baptiste Santamaria, *Le secret du prince : gouverner par le secret à la fin du Moyen Âge. France, Bourgogne XIII^e-XV^e siècle*, Ceyzérieu : Champ Vallon, 2018 ; Cléo Rager, « Les premiers registres de délibérations municipales tenus dans les villes champenoises. Enjeux politiques et innovations documentaires (XV^e siècle) », *Médiévales*, 2019, n° 76, p. 93-112.

⁸⁰ Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, op. cit., acte XIV, p. 19-25.

comte pense que Jehan Bernier a attenté à son droit de justice. Deux jours plus tard, les échevins qui n'avaient pas adhéré à ce ban reçoivent l'absolution comtale, les autres sont condamnés à une amende de 1 000 livres⁸¹.

Jehan Bernier est banni du comté de Hainaut, une mesure que la communauté urbaine double le 5 janvier 1338 d'une interdiction définitive de séjour sur le territoire de la cité⁸². Tous ses biens meubles sont saisis⁸³ : des inventaires sont dressés, révélant ainsi l'étendue de la fortune des Bernier⁸⁴. Plusieurs objets précieux y sont cités : des tableaux dont deux en ivoire, du mobilier de vaisselle en argent, du linge de maison, de nombreux vêtements, des pièces de draps pour les livrées de ses domestiques... Une partie des biens est vendue, dont plusieurs terres dans les campagnes environnantes⁸⁵.

L'exclusion prononcée par le prince vise aussi des proches de Jehan Bernier : Jehan de Quarouble, Jehan de le Sauch et Jaquemes Gouches, condamnés respectivement à des amendes de 10 000, 7 000 et 3 000 livres tournois. En attendant le versement de leur amende, ils sont détenus dans la prison comtale, après quoi leur bannissement est effectif. Leurs enfants se voient interdire de briguer un mandat échevinal. Alars Dougardin et Jakemes le Cangeur sont condamnés à verser à la ville chacun 1 000 et 500 livres tournois et sont exclus de la vie politique de la cité. Jehans Party et Jehans Pole sont contraints à prêter 600 livres à la cité pour l'aider à payer ses dettes. Leurs biens, qui avaient été saisis, doivent leur être rendus. Ces quatre derniers hommes sont également détenus à la prison comtale jusqu'à apurement de leur dette.

La famille directe de Jehan Bernier est également touchée par le scandale. Son fils cadet, qui habite alors Tournai, est convoqué devant l'échevinage de Valenciennes pour s'expliquer d'injures et atteintes à l'honneur envers le corps délibérant de la ville⁸⁶. Il est condamné à une amende de 1 000 livres.

La femme de Jehan Bernier, Marie de Nouvion, et sa belle-fille Billehaut Dougardin sont accusées de sorcellerie à l'encontre du comte Guillaume et de la comtesse Jeanne de Brabant, sur la base de la possession d'images de bois reçues d'Allemagne par l'intermédiaire d'un bourgeois d'Ypres⁸⁷. Les accusations et condamnations pour sorcellerie sont pourtant rares au Moyen Âge⁸⁸. Ici, elles visent à toucher à l'honneur des accusées, à les avilir, car, au-delà de la pratique d'une magie malfaisante, les sorcières sont réputées pour leurs mœurs débridées⁸⁹. Nous rejoignons ici la pensée de Jean-Claude Schmitt qui assimile les procès en sorcellerie à des procès politiques, visant à mettre à l'écart une personne pour des prétextes fallacieux, et à atteindre ses proches.

Lotart, clerc de Jehan Bernier, est également fait prisonnier au Château-le-Comte où il est interrogé et torturé⁹⁰ par enfouissement⁹¹. Il est déterré « tant qu'il fut pasmés et sur le point

⁸¹ *Ibid.*, p. 26-27.

⁸² *Ibid.*, acte XVI, p. 27.

⁸³ À l'exception des biens de son épouse, qui réussit à conserver son douaire : *Récits d'un bourgeois de Valenciennes. op. cit.*, p. 67.

⁸⁴ ADN B 1199, dont l'un des documents a été édité : De Haisnes, *Documents et extraits concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, Lille, Impr. Danel, 1886, p. 325-326.

⁸⁵ Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut, op. cit.*, acte XV, p. 26-27 ; ADN 40H 614.

⁸⁶ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, op. cit.*, p. 68.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 69.

⁸⁸ Aude Musin les voit apparaître à partir de 1500 pour Namur : Aude Musin, *Sociabilité urbaine et criminalisation étatique: les justices namuroise face à la violence de 1360 à 1555*, Turnhout : Brepols, 2017, p. 114.

⁸⁹ Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Tome 2 : Le Moyen Âge*, Paris : Perrin, 2002, p. 483 ; Jean-Claude Schmitt, « Sorcellerie », Jacques Le Goff, Jean-Claude Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris : Fayard, 2014, p. 1084-1096.

⁹⁰ Faustine Harang, *La torture au Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris : PUF, 2017.

de mourir » et questionné sur la trahison supposée de Jehan Bernier. Resté fidèle à son maître qu'il décrit comme un homme bon et digne de confiance, il est enfoui une seconde fois puis à nouveau déterré et conduit à la prison de l'évêque de Cambrai qui lui rend la liberté.

Ces attaques répétées à l'égard de l'entourage de Jehan Bernier s'expliquent par le fonctionnement social de l'époque : les sociétés médiévales se conçoivent en communautés, dans lesquelles le collectif est essentiel⁹². Dans ce cadre, si un membre commet une faute, le déshonneur rejaillit sur l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Le 7 novembre 1338, le roi de France rédige alors une lettre à destination du comte de Hainaut pour prendre la défense de Jehan Bernier, qui est alors absous des accusations portées contre lui⁹³. Les sources en notre possession ne disent rien des motivations du roi de France : peut-être faut-il simplement y voir un signe d'amitié et de confiance envers le Valenciennois ? Jehan Bernier se rend ensuite à la cour de Philippe de Valois, qui le nomme conseiller de la chambre aux enquêtes le 14 avril 1339⁹⁴. Cela témoigne de liens entre la famille Bernier et le roi de France : nous ne savons pas quand ni comment ces liens se sont noués ; toutefois, les archives valenciennes attestent de relations entre la ville et le royaume de France, tant en matière économique que judiciaire⁹⁵.

En 1341, Jehan Bernier, malade, se retire en l'église de Saint-Saulve, près de Valenciennes. Le comte de Hainaut, assisté de huit membres de son entourage, dont le nouveau prévôt-le-comte, se rend à son chevet en signe de réconciliation. Les sources ne précisent pas ce qui conduit le comte à revenir sur sa décision : a-t-il été sensible à la fin de vue de Jehan Bernier ? Un conseiller du prince a-t-il plaidé en sa faveur ? Sur ce point nous ne pouvons que formuler des hypothèses. Il lui fait livrer également de somptueux cadeaux, notamment du vin et des animaux (un bœuf de Savoie et un porc de Mayence)⁹⁶. Jehan Bernier rend alors son dernier soupir, le « samedi du Repus Dimanche » 1341⁹⁷.

Une enluminure contenue dans le *Recoeil des Antiquités de la ville de Vallenchiennes* de Wicart au XVI^e siècle représente les funérailles de Jehan Bernier⁹⁸. Au centre se trouve le

⁹¹ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, op. cit. p. 71-72. Au sujet des pratiques judiciaires et de la violence, on se reportera à Claude Gauvard, *De grace especial. Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2010 (rééd. 1991) ; Nicole Gonthier, *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes XII^e-XIV^e siècles*, Turnhout : Brepols, 1992 ; Sébastien Hamel, *La justice dans une ville du Nord du Royaume de France au Moyen Âge. Étude sur la pratique judiciaire à Saint-Quentin (fin XI^e-début XV^e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2011 ; Valérie Toureille, *Crime et châtement au Moyen Âge (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2013 ; Aude Musin, *Sociabilité urbaine et criminalisation étatique*. op. cit., 2017.

⁹² Sur la notion de communauté on consultera notamment Joseph Morsel, « Comment peut-on être Parisien ? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIII^e siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean-Louis Biget*, dir. Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau, Paris : Publications de la Sorbonne, 2000, p. 363-381 ; Julie Pilorget, Julia Conesa (dir.), « Faire communauté », *Bulletin de Questes*, 2016, n°32 [en ligne : <https://journals.openedition.org/questes/4321>] ; *Communautés d'habitants au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, travaux coordonnés par Joseph Morsel, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018.

⁹³ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, op. cit., p. 75.

⁹⁴ Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, op. cit., acte XXXIV, p. 74.

⁹⁵ AMV AA 166 ; ADN B 1199, n° 5399. La question des relations entre Valenciennes et le royaume de France reste à ce jour largement inexplorée.

⁹⁶ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, op. cit., p. 79.

⁹⁷ C'est-à-dire le samedi avant les Rameaux.

⁹⁸ <https://cutt.ly/BMDouaiFuneraillesBernier> (consulté le 25/08/2019). BMD ms 1183, f° 95 v°. Jehan Bernier est le seul bourgeois valenciennois du Moyen Âge dont les funérailles font l'objet d'une représentation iconographique : sa mort est donc un événement important dans la construction de la mémoire de la ville, ce qui explique que nous avons souhaité intégrer à notre propos une analyse de cette enluminure, comme pour la représentation du banquet.

cercueil de Jean Bernier, recouvert d'un drap brodé. Autour sont disposés seize cierges dont les socles sont porteurs de l'armoirie du défunt. De part et d'autres du corps, un grand nombre de religieux est assis, certains écoutant l'office, d'autres tenant un livre ouvert. Au fond se trouve l'autel, devant lequel trois religieux sont en train de mener la messe. À leur droite deux personnes les assistent ainsi que trois franciscains, reconnaissables à leur robe noire à grand capuchon. Enfin, en haut à gauche de l'enluminure deux personnages non tonsurés tiennent en main un objet difficilement identifiable mais qui ressemble à un bâton. L'un d'eux tient les armoiries de Jehan Bernier. Enfin, au-dessus du groupe en haut de l'enluminure, une frise également porteuse des armoiries du défunt est posée sur le mur.

Si nous ne pouvons établir l'arbre généalogique des Bernier pour les générations suivantes, faute de sources, nous voyons néanmoins le lignage réintégrer la vie de la cité. Dès 1338, Jehan Bernier figure parmi les Valenciennes participant au tournoi de l'ÉpINETTE de Lille, soit avant la réhabilitation du lignage⁹⁹. Aucun des documents consultés n'évoque cette réintégration du lignage, mais nous pouvons y voir un marqueur de l'identité valenciennoise : Valenciennes, sous la houlette de l'échevinage tenu par l'oligarchie, s'oppose très régulièrement au comte de Hainaut, souvent pour négocier des droits supplémentaires, et il est possible qu'il s'agisse ici d'un épisode supplémentaire, et qui révèle l'indépendance des élites urbaines vis-à-vis du prince. Ensuite, Marie, la fille de Jehan Bernier, est citée en 1346 dans une rente viagère en nature (blé et avoine) sur une terre à Saultain et sur le moulin du Grand Fossart en faveur de l'église de Saint-Saulve par l'hôpital sainte Isabelle¹⁰⁰. Une autre Marie Bernière est citée dans le second quart du XV^e siècle, également pour une rente viagère due par le duc de Bourgogne Philippe¹⁰¹. Nous relevons également une Jenne Bernière, abbesse de Fontenelle, à proximité de Valenciennes, entre 1408 et 1415¹⁰². Plusieurs membres participent à nouveau à la représentation de la ville au tournoi de l'ÉpINETTE de Lille au XV^e siècle : Jacques en 1435, 1438 et 1442, Jehan en 1447 et Barbe, fille de Jacques, en 1438¹⁰³. Ils s'investissent à nouveau dans le fonctionnement de l'échevinage, uniquement au poste d'échevin (sont cités Jacques, Jehan le père, Jehan le fils pour douze mandats entre 1356 et 1399 pour le XIV^e siècle ; Jacques, Jehan le père, Jehan le jeune et Willame pour deux mandats comme lieutenant et quinze comme échevin entre 1402 et 1480 pour le XV^e siècle). Enfin, un Jehan Bernier, sans doute le moyen ou le cadet, est cité comme témoin de la pose de la première pierre de la porte de Tournai en 1359¹⁰⁴.

Ils élisent également sépulture dans l'église Saint-Jean, une fondation comtale, en ordonnant l'édification d'une chapelle en 1401, poursuivant l'investissement spirituel des générations précédentes¹⁰⁵. Nous pouvons y voir un moyen de renouer explicitement le lien avec la famille comtale, la dynastie ayant changé depuis Guillaume II : à ce moment-là, le comte de Hainaut est Aubert I^{er} de Bavière, tandis que le comte Guillaume est le dernier représentant de la maison d'Avesnes à la tête du Hainaut.

Conclusion

⁹⁹ Étienne Delcambre, *Une chronique valenciennoise inédite*, Dison : Impr. Disonnaise, 1929.

¹⁰⁰ ADN 40H 637.

¹⁰¹ Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut, op. cit.*, acte MDCL, p. 58-60.

¹⁰² Henry D'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes, op.cit.*, p. 478.

¹⁰³ BMV ms 806.

¹⁰⁴ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, op. cit.*, p. 46.

¹⁰⁵ ADN 40H 70. En dépit d'un examen minutieux de la liasse concernée, nous n'avons pas retrouvé le document. L'inventaire mentionne un autre document non daté liant la chapelle à la cure de Saint-Jean, également non retrouvé : ADN 40H 163.

L'histoire de Jehan Bernier et de son lignage nous révèlent une partie des réseaux de sociabilité de la ville de Valenciennes durant la première moitié du XIV^e siècle : ce sont ceux que l'on va retrouver entre 1350 et 1450 et dont l'emprise sur la ville est déjà bien amorcée. Son procès, qui conduit ses proches à une déchéance certaine, est une illustration assez nette des enjeux de pouvoirs qui se déroulent entre les princes du temps. Toutefois, nous manquons de sources pour expliquer par quels moyens la famille se retrouve si proche du comte de Hainaut, allant jusqu'à le représenter dans des négociations parfois importantes : leur fortune est sans aucun doute un élément de poids, qui leur permet peut-être d'occuper une place importante dans la gouvernance de la ville dès la fin du XIII^e siècle. La chute de la dynastie et la réhabilitation qui suit sont très rapides finalement tout autant. Faut-il considérer leur déchéance temporaire comme sans conséquence ? La place que les Bernier occupent dans la ville au cours des décennies qui suivent la mort de Jehan Bernier le laisse croire ; pour autant cette trajectoire et cette réinsertion sociale au plus haut niveau dans la ville ne doit pas masquer la violence de cet épisode, qui s'inscrit finalement à une échelle plus large dans le contexte des rapports de force tendus entre la bonne ville de Hainaut et son seigneur.